

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

APARTHEID - Point 36

Texte de la déclaration que doit prononcer
devant l'Assemblée générale le représentant
du Canada, M. Paul Beaulieu, le mercredi
15 décembre 1965.

Monsieur le Président,

En expliquant le vote du Canada sur la résolution principale au sujet de l'apartheid dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui, j'aimerais souligner tout d'abord que le Canada s'oppose sans réserve à la politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud. Nous considérons cette politique comme répugnante et outrageante à la dignité humaine. Nous avons de diverses manières fait connaître notre point de vue au gouvernement sud-africain. Nous croyons que par son entêtement persistant à vouloir poursuivre cette politique d'apartheid, au mépris de l'opinion mondiale, le gouvernement de l'Afrique du Sud s'achemine vers un désastre. En outre, la politique raciste de l'Afrique du Sud est non seulement contraire aux droits de l'homme et au principe de la justice la plus élémentaire, mais elle est aussi la source d'une profonde rancœur, et porte ainsi les germes d'un conflit pouvant menacer, par toute l'Afrique, le concept de la coexistence multi-raciale auquel le Canada souscrit entièrement.